

Aides aux échanges « jeunesse européenne »

Objet de l'aide

Soutenir les échanges de jeunes (de moins de 26 ans) entre les communes mayennaises et les communes européennes jumelées.

Objectif(s) de l'aide

- o Favoriser les échanges interculturels et linguistiques,
- o Encourager la coopération et la mobilité de la jeunesse,
- o Contribuer à la construction d'une Europe des citoyens,
- o Privilégier les échanges de jeunes entre le Bezirk de Souabe et le département de la Mayenne.

Bénéficiaires du dispositif

Type(s) de bénéficiaire(s)

- o Associations
- o Particuliers

Précision(s) bénéficiaire(s)

- o Les comités de jumelage Mayennais jumelés avec une commune en Europe
- o Les jeunes professionnels de moins de 26 ans allant exercer une activité en Europe
- o Les établissements scolaires (collèges, MFR, ...) : uniquement dans le cadre des déplacements dans le Bezirk de Souabe en Allemagne

Porteur(s) de l'aide

- o CD 53

Conditions d'attribution

Détail des conditions à remplir pour prétendre à la subvention

Dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet.

Éléments à transmettre sur la plateforme en ligne :

- o La destination
- o Le nombre de participants de moins de 26 ans et le nombre d'accompagnateurs
- o Un Relevé d'Identité Bancaire **original banque, format PDF**
- o Un numéro de SIRET

Type de dépenses

- o Dépenses de fonctionnement

Etat d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif

- o Usage / Valorisation

Montant de l'aide

Modalités de calcul

- o Forfait
- o De 60 € par jeunes (de moins de 26 ans) et par accompagnateurs (dans la limite de 3 maximum) pour les déplacements dans le Bezirk de Souabe en Allemagne
- De 30 € par jeunes (de moins de 26 ans) et par accompagnateurs (dans la limite de 3 maximum) pour les déplacements en Europe (hors Bezirk de Souabe)

Taux de subvention, le cas échéant

o

Montant de subvention limité

- o Oui

Si oui, montant plafond de l'enveloppe

- o 60,00 €

Calendrier

Date limite de dépôt des demandes

- o 31/12/2026

Périodicité (le cas échéant)

- o Permanente

Modalités de dépôt de la demande

Liste des pièces à joindre au dépôt

- o Justificatif de domicile / siège
- o RIB
- o Autre(s) justificatif(s) spécifique(s) à la nature de l'aide sollicitée

Lien vers le téléservice

- o https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/cd53_echange_jeunesse_europeenne

Modalités de décision

Passage en commission d'étude "Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté" ainsi qu'en commission permanente après instruction du dossier.

Merci de transmettre via le téléservice, **après le séjour et avant le 1^{er} novembre** la liste d'émargement des participants (ou attestation pour les établissements scolaires mentionnant le nombre de participants) et tout autre document permettant de valoriser le séjour ; afin de procéder au versement de l'aide.

Modalités de versement

- o Solde

Pièces justificatives nécessaires au versement



- o Indicateurs de résultats

Contact

Direction du développement et de la coopération territoriale

Mission jeunesse et sport - jeunesse

charlotte.bouvetalonso@lamayenne.fr

Coordonnées complémentaires, si besoin

Téléphone : 02 43 59 96 86